



**COMMUNIQUE : SOS SPECTACLE : OUI A L'AMBITION, NON A L'UTOPIE !**

**10 mesures d'urgence pour :**

**Sauvegarder** la diversité du spectacle vivant privé

**Organiser** le plan de relance pour les entrepreneurs de spectacles

**Sécuriser** la pérennité du secteur

---

**Aujourd'hui, à l'issue de sa rencontre avec des artistes de différents domaines, dont le spectacle, le chef de l'Etat a annoncé les premières lignes d'un plan de relance pour la Culture, face au tsunami de la crise.**

Le spectacle vivant privé (rassemblant les principales organisations d'employeurs, PRODISS, CAMULC et SNDTP) salue la prise en compte du secteur culturel par Emmanuel Macron. **Et il y avait urgence : salles, festivals, théâtres, cabarets, producteurs de spectacles...sont à l'arrêt complet depuis début mars, et les perspectives de reprises sont incertaines en 2020, voire en 2021.**

Nous approuvons sans réserve les mesures et l'engagement de l'Etat auprès des artistes et des techniciens du spectacle quant à la prorogation des droits des intermittents jusqu'en août 2021. Malheureusement, celles-ci ne suffiront pas à déclencher l'élan culturel voulu par le Président. **L'engagement de l'Etat doit être de même importance quant aux mesures de soutien, fiscales et sociales pour nos entrepreneurs.** Car si les salles de spectacles ne rouvrent pas, si les festivals ne se tiennent pas, si les producteurs de spectacles n'investissent pas sur les créations pour les prochaines tournées artistiques, les artistes ne pourront pas remonter sur scène.

Les entreprises du spectacle vivant privé ont été parmi les premières à être contraintes de stopper net leur activité. Elles feront certainement partie des dernières à être autorisées à rouvrir.

Dans l'entre deux, ces entreprises, aux marges précaires, seront sinistrées et se retrouveront avec des trésoreries réduites à peu de chagrin, voire négatives **L'urgence, face à la crise pour tout un secteur à l'arrêt, c'est la mise en place de mesures d'accompagnement et de soutien aux structures de production et de diffusion.** L'urgence, c'est d'être en capacité de rouvrir les salles avec des mesures de distanciation responsables et pragmatiques validées par les autorités sanitaires et en conformité avec l'objet de nos métiers. **L'urgence, c'est de sauver nos entreprises du risque d'asphyxie, qui rejallirait immanquablement sur tout l'univers culturel.**

Le chef de l'Etat souhaite voir se réinventer les modèles culturels, Notamment celui d'un nouveau rapport avec le public, s'appuyant sur la captation – dont le producteur de spectacles est démuné de droits. Réinventer, du jour au lendemain, son modèle économique n'est pas à la portée des milliers de TPE/PME qui constituent l'essentiel des acteurs du secteur. En ce moment, à leur petite échelle, ils doivent d'abord se battre au quotidien pour ne pas étouffer financièrement. Avant même d'être dans une disposition leur permettant de repenser leur modèle, ils ont d'abord besoin rapidement d'une bouffée d'oxygène, de garanties et de certitudes.

**Alors oui à une ambition partagée pour lever le rideau du spectacle, mais non à l'utopie :** les mesures pour les entrepreneurs sont urgentes, elles doivent être concrètes et lisibles. Car à ce jour, les conditions de la reprise restent inconnues.

Les entreprises de spectacle vivant privé, peu subventionnées, dont les ressources reposent pour l'essentiel sur la billetterie, **ne seront pas en capacité de reprendre leur activité sans un accompagnement économique et social massif** pour pallier les baisses de recettes attendues et l'augmentation des coûts liés à l'accueil du public dans des conditions sanitaires nouvelles.

Face aux enjeux immenses qui se font jour, le PRODISS, le SNDTP et le CAMULC appellent à l'instauration de **partenariats Etat - collectivités locales – professionnels**, pour l'élaboration d'un plan de relance du spectacle vivant afin que la reprise économique, soit effective le plus rapidement possible pour toutes nos esthétiques.

Pour cela, **nos organisations proposent un plan en 10 mesures d'urgence « SOS SPECTACLE pour Sauvegarder la diversité de la création du spectacle vivant privé, Organiser le plan de relance de nos entreprises, et Sécuriser la pérennité du secteur »**. Elles se **tiennent à la disposition du Gouvernement afin de participer aux réflexions pour relever le défi de la crise actuelle**.

10 propositions pour non seulement sauver ce qui peut l'être, mais aussi venir en aide, sur le **long terme**, à des centaines d'entreprises et à leurs salariés, afin de soutenir **la renaissance de l'activité culturelle en France, et préparer l'après**.

**Sans cela, le rideau rouge de la scène se fera noir. Dans un tel cas, la cicatrice sera longue à se résorber et la culture en France en portera durablement la trace.**

**SOS SPECTACLE - 10 MESURES – SAUVEGARDER / ORGANISER / SECURISER**

- 1 - Maintenir et prolonger les conditions actuelles du dispositif d'activité partielle portant tant sur le nombre d'heures annuel que le montant de l'allocation versée à l'employeur jusqu'au 31 décembre 2021**
- 2 - Accorder l'exonération totale des charges sociales patronales, sans impacter les droits à prestations sociales différées des salariés permanents et intermittents du spectacle, ainsi que l'exonération des charges sociales des dirigeants non-salariés sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 décembre 2021**
- 3 - Bénéficier d'une exonération de la CET (CVAE et CET) pour les entreprises du spectacle musical et de variété, pour les années 2020 et 2021, avec une compensation pour la part des collectivités territoriales**
- 4 - Compenser l'absence de taxe fiscale sur les spectacles**
- 5 - Répondre à la problématique urgente des loyers des salles**
- 6 - Renforcer et élargir le crédit d'impôt spectacle vivant via le PLFR 2020 ou le PLF pour 2021.**
- 7 - Elargir les aides « petites salles » FONPEPS pour soutenir l'emploi des plateaux artistiques**
- 8 - Accompagner et soutenir la mise en place des mesures liés au nouveau cadre sanitaire, et leurs surcoûts**
- 9 – Adapter les conditions du PGE aux contraintes économiques**
- 10 - Assurer le refinancement des fonds de soutien à l'activité des entreprises de spectacle vivant privé : CNM et ASTP**

**Bertrand THAMIN**  
Président du SNDTP

**Olivier DARBOIS**  
Président du PRODISS

**Philippe LHOMME**  
Président du CAMULC

**CONTACT MEDIA : Aline RENET – 06 66 66 39 00 – [a.renet@prodiss.org](mailto:a.renet@prodiss.org)**

**A propos du PRODISS** Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété, est l'organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle musical et de variété en France. Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres. Les 350 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) représentent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle.

**A propos du SNDTP** Créé en 1936, le Syndicat National du Théâtre Privé regroupe près d'une centaine de théâtres-producteurs, producteurs-tourneurs et salles de spectacles qui présentent à Paris et en Région plus de 600 spectacles par an pour tous les publics, et plus de 4 millions de spectateurs chaque année. Il est l'une des organisations patronales incontournable dans le secteur du spectacle vivant privé.

**A propos du CAMULC** CAMULC est l'organisation patronale représentative des Cabarets, Music-Halls et Lieux de Création. Le syndicat a été créé le 13 mai 2016 sous l'impulsion de dirigeants de cabarets et Music halls situés en Régions et à Paris pour répondre au besoin de disposer d'un syndicat représentant spécifiquement les cabarets et Music Halls.